

## Politique de dons

Fortement sollicitée de toute part, la Maison des arts Desjardins Drummondville (MADD) souhaite, via cette politique, baliser le processus de dons tout en facilitant sa gestion de façon juste, équitable et structurée.

La Maison des arts se réserve le droit de refuser une demande à tout moment, sans devoir justifier ses choix.

***Veillez noter que cette politique peut être modifiée sans préavis.***

### 1. CAUSES SOUTENUES

#### 1.1 Secteurs et causes priorisés :

- La jeunesse
- La santé
- La culture
- La famille
- L'éducation (causes à portée collective)

Les causes soutenues doivent être en adéquation avec les valeurs de la Maison des arts, soit :

- L'**ouverture** (d'esprit, sur le monde, curiosité, écoute).
- L'**inclusion** (des gens, des disciplines, des publics).
- La **collaboration** (travail d'équipe, alliances stratégiques, partenariats).
- L'**audace** (innovation, créativité).
- L'**engagement** (professionnalisme, respect, qualité, disponibilité, investissement humain).

## 1.2 Exclusions :

La Maison des arts ne soutient pas les demandes qui répondraient à l'une ou plusieurs des formes décrites ci-dessous :

- Toutes demandes reçues qui ne respectent pas les secteurs et causes priorisées;
- Tous projets en lien avec des demandes de financements de voyages ou d'expéditions de toutes natures;
- Tous projets de campagne de financement scolaires;
- Les activités se déroulant à l'extérieur de la région du Centre-du-Québec (la MADD priorise les activités dans son milieu);
- Toutes demandes faisant la promotion de consommation d'alcool et de drogue;
- Les demandes provenant de particuliers ou visant un projet personnel ou individuel.
- Les demandes d'ordres religieux, de groupes de pression et d'affiliation politique;
- Toutes demandes allant à l'encontre des valeurs préconisées par la Maison des arts.

## 2. DONS EXTERNES

La Maison des arts souhaite appuyer des causes au rayonnement positif sur leur milieu, en phase avec les secteurs et causes priorisés listés plus haut.

Les dons externes sont réservés **exclusivement à des organismes sans but lucratif, incluant les fondations.**

Il est à noter que les dons externes se font uniquement sous forme de billets de spectacles et jamais en argent. Le mode d'attribution revient à la discrétion de l'organisation.

**Une seule demande** par organisme **peut être déposée annuellement.** Les demandes peuvent être soumises en tout temps via le formulaire de demande de dons disponible sur le site de la Maison des arts.

Afin d'assurer une gestion juste et équitable des demandes, il revient à la Maison des arts de faire une rotation des causes appuyées et du nombre de billets octroyés selon les demandes reçues.

### Renseignements supplémentaires :

Chaque demandeur recevra une réponse, que celle-ci soit positive ou négative, maximum 30 jours ouvrables après la réception de sa demande.

Pour qu'une demande soit traitée, il faut obligatoirement qu'un formulaire soit dûment rempli.

Advenant un échange de visibilité, un guide de norme graphique sera fourni afin de respecter l'image de marque de la Maison des arts Desjardins Drummondville.